



NOTICE
SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

d'ACHILLE GAMON

ET DE

CHRISTOPHLE DE GAMON

d'Annonay en Vivarais



I

ACHILLE GAMON (1)

Le Livre-Raison contient quelques détails sur la jeunesse de notre poète. Nous y voyons que Christophle Gamon et Christophle Bonnet furent mis en pension à Boulieu le 15 janvier 1587, chez M. Navet, pédagogue, au prix annuel de dix livres tournois chacun, tant pour leur nourriture, chambre et service que pour leur institution (éducation). Les deux enfants étaient logés chez M. Navet. Le Livre-Raison entre à leur sujet dans les petits comptes. Le 16 mai, veille de la Pentecôte, Achille envoie à son fils « des habits pour un manteau, un pourpoint et des chausses. » Le 19 juillet, il envoie trois écus à M. Navet par Jeanne Massabeuf qui allait voir les enfants à Boulieu. Au mois d'août, il porte lui-même trois écus audit Navet. Au mois d'octobre suivant, le pédagogue rend les enfants à leurs familles, par suite de sa résolution de se retirer à Tournon.

Le 19 janvier 1589, Christophle Gamon et Christophle Bonnet vont à Tournon pour étudier. Les parents avaient fait marché pour

(1) Voir la *Revue lyonnaise*, t. IX, pp. 24 et 96.

leur pension avec un M^e Clément Perdrijon, pédagogue, à raison de trois écus vingt sols par mois, pour chacun d'eux. Il paraît qu'ils revinrent à Annonay à la fin du premier mois.

Le 20 juillet de la même année, Christophle Gamon et Christophle Bonnet, accompagnés cette fois d'un nommé Jehan Molynot, (probablement le fils du greffier de la Cour royale d'Annonay, qui portait ce même nom), vont coucher à Thorrenc. Le lendemain, « ils se mirent sur le Rosne, à Sillon, dans le bateau de M^{me} de Saint-Chamond, descendant à Caderousse, pour de là s'acheminer à Nismes, avec M^e Zacharie Planta, estant avec eulx affin de continuer leur estude au college dudict Nismes. J'ay bailhé audit Gamon dix escuts pour sa pension de troys moys, et deux escuts pour sa despence en chemin et autres menus affaires. »

Le 8 octobre 1589, Achille Gamon rend à François Richard, de Quintenas, trois écus sol que ce dernier avait prêtés à Nimes à son fils. Christophle Gamon et Christophle Bonnet revinrent en vacances à Annonay l'année suivante, car nous les voyons repartir le 7 septembre 1590 avec le sieur Jean Maignol, apothicaire de Montpellier, allant à Tournon « et de là audit Montpellier à la pratique des finances, et luy ay bailhé pour sa despence du chemin quatre escuts, outre cinq escuts qu'il porte de son argent. »

Ces données sur notre poète sont les seules que contienne le Livre-Raison de son père. Notons ici ce nom de Maignol qui montre les excellentes relations de la famille Gamon à Montpellier. La famille Maignol a joué, en effet, un rôle d'une certaine importance dans le monde scientifique et lettré de Montpellier, surtout au commencement du xvii^e siècle. Jean Maignol était plutôt botaniste qu'apothicaire. Il est probable que Christophle de Gamon fut son commensal, et que le botaniste, en faisant goûter au fils d'Achille la poésie des jardins, lui donna peut-être la première idée du *Jardinnet de poésie*. (1)

(1) Jean Maignol a laissé des descendants dont le nom s'écrit aujourd'hui Magnol. L'un d'eux, propriétaire à Montpellier, a épousé une fille d'Eugène Thomas, qui remplissait, avant M. de la Pijardière, les fonctions d'archiviste du département de l'Hérault.

Le Livre-Raison d'Achille Gamon fut donné en 1865 à la Bibliothèque d'Annonay par le baron de la Roque, du château des Près (Eclassan), qui l'avait trouvé enfoui dans les livres de compte de son grand-père, Alexandre Balthazar de la Roque, seigneur de Munas et Oriol, ce qui s'explique aisément par les alliances qui ont uni, comme on le verra plus loin, la famille Gamon à celle des seigneurs de Munas et Oriol.

L'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles* figure avec deux de ses fils, Mondon et Théodore, parmi les signataires d'une lettre écrite au juge du bailliage d'Annonay, le 2 mai 1591, par le procureur du Roi et les avocats de cette ville. La lettre réclame le retour aux anciens règlements des cours royales, qui étaient, paraît-il, fort négligés à Annonay. On peut y voir, entr'autres choses, que les juges n'étaient pas l'exactitude en personne, que les procès éprouvaient des lenteurs très préjudiciables au public, que les registres du greffe étaient inexactement tenus, que les frais de justice étaient arbitrairement grossis, etc., etc. Cinq ans après, une démarche du même genre était faite par Mondon Gamon, comme syndic des avocats d'Annonay. Le juge, Charles de Serres, répondit qu'il ferait son devoir comme il l'avait toujours fait. (1)

Achille Gamon mourut à Annonay le 22 décembre 1597 et fut enterré au cimetière du Champ, où est encore le cimetière des protestants. Sa femme mourut peu de temps après. Les deux époux s'étaient fait un « testament mutuel, » le 5 août, reçu par Guérin, notaire. (2) Les minutes de ce Guérin (1587 à 1615) figurent malheureusement parmi celles qui ont péri dans l'incendie de 1870, et il nous a été impossible de trouver ailleurs aucun détail sur le testament en question. (3)

(1) PONCER. — *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. II, pp. 24 et 36.

(2) Manuscrits de du Solier.

(3) C'est par l'intéressante brochure de M. Deville, notaire à Tournon, (*Tableau général des notaires qui ont exercé dans l'arrondissement de Tournon, et dont les minutes sont au pouvoir des notaires actuellement en exercice*), que nous avons pu constater la perte des minutes Guérin. La brochure de M. Deville est un guide précieux pour

Jeanne Massabeuf mourut postérieurement au mois de mai 1599, puisqu'une note du Livre-Raison, d'une autre main que celle d'Achille, folio 38, nous la montre à cette date signant une transaction avec les héritiers d'Arnaud Fraisse, dont la maison, vendue aux enchères publiques, devant la cour royale d'Annonay, avait été adjugée à Achille Gamon, en 1588. Les héritiers renoncent à leur appel, moyennant un supplément de prix de quinze écus.

Achille Gamon avait eu quatorze enfants de Jeanne Massabeuf, mais dix étaient morts en bas âge. Les autres furent : Blanche, (dont nous avons signalé le mariage en 1574,) Mondon, Théodore et Christophe.

* *
*

Mondon se maria, le 14 janvier 1588, avec « demoiselle Catherine de la Rivoire, fille de feu noble Claude de la Rivoire, du mandement de Vaulcance en Velay. » Catherine eut en dot tous les biens de Blanche de la Rivoire, veuve d'Antoine Gamon, sa tante, plus deux cent trente-trois écus que lui constitua son frère, noble Fleury de la Rivoire, outre des robes et des vêtements évalués à cent écus. Le Livre-Raison d'Achille met, en tête de l'annotation relative à ce mariage, le mot *Féliciter*, et à la fin : *Dieu veuille bénir leurs actions et les prospérer*. Mondon eut en partage les terres de Fourany, dans la paroisse d'Ardoix, et la moitié du port d'Andance. Il portait le titre de sieur de la Collange (fief d'Eclassan), et exerçait les fonctions de juge de Revirand et Oriol. Il mourut en 1620.

Son frère Théodore, qui portait le titre de sieur de la Lombardière, ayant hérité de ce domaine, resta à Annonay, où il fut élu consul, en 1607. Il était, dit un manuscrit, « avocat au balliage et grand

les recherches historiques et généalogiques dans cette région de l'Ardèche, et il est à regretter qu'aucun de ses collègues, dans les deux autres arrondissements, n'ait songé à faire un travail analogue. Nous relevons aussi dans cette brochure que les minutes de Pierre Gamon, le père d'Achille, pour l'année 1541, existent encore à l'étude Manoha, à Tournon,

jurisconsulte. » Il épousa, le 30 mai 1596, Madeleine de Gurin, fille de noble André de Gurin, sieur de Mattre. Madeleine eut en dot « treize cent trente-trois écus, vingt sols, et, outre les robes laissées par feu sa mère, une robe de soye au-dessus et ung coutilhon aussi de soye, le tout en bonne estoffe neusve, » enfin soixante-dix écus pour bagues et joyaux. Théodore, de son côté, reçut de ses père et mère « tout leur terroir et grange d'Esteyses, avec meubles et bétail; leur jardin et maison, au faubourg de Deome, et leur terre de la Reclusière; ensemble une vigne à Chames; la jouissance toutefois du jardin et mesure de Deome demeurant commune avec les donateurs; ladite donation non touchant leur domaine et grangeage de la Lombardière. »

Entr'autres réserves des donateurs est celle-ci, qu'ils recevront les cinq cents écus que le sieur de Mattre doit compter, la veille des noces, comme premier paiement de la dot de sa fille, « pour employer ladite somme ou partie et pour tant du moins que lesdits donateurs entendent faire à Christophle Gamon, leur autre fils, pour ses droits de légitime..... sans que lesdits mariés ne les leurs soyent tenus à la restitution de ladite somme..... en tout ne en partie ne en surplus de ladite dot constituée. »

Plus bas, il est dit que les époux ne pourront rien prétendre au domaine de la Lombardière et ses appartenances, tant qu'un des donateurs demeurera vivant. Parmi les signataires de l'acte reçu par Remeniet, notaire, figure Christophle Gamon et « Hieronyme Salve, ministre de la parole de Dieu. » Théodore dut mourir au commencement de 1620, car on a de lui un acte de 1619, et il existe un acte de 1620 où Madeleine de Gurin est qualifiée veuve.

Avant de nous occuper uniquement de Christophle, nous allons résumer brièvement tout ce qu'il nous a été donné de connaître sur la descendance de ses deux frères.

*
* *

Mondon avait eu de son mariage avec Catherine de la Rivoire plusieurs enfants, entr'autres :

Achille, né le 27 avril 1597, qualifié noble dans un acte de 1630, où il figure comme témoin ;

Jeanne, mariée au sieur Jean Étoile, (1) dont elle eut deux enfants : Isaac et Claire ;

Catherine, née en 1599, mariée à Jean Primet ; (2)

Pierre, docteur ès droits à Valence ;

Jean.

Achille vendit, en 1623, la moitié du port d'Andance à Jean de Barberon. En 1636, il vendit les moulins de Faya, au prix de seize cents livres, aux sieurs Barthélemy et Mathieu Johannot, d'Ambert en Auvergne.

Cet Achille avait hérité du Livre-Raison de son grand-père, puisque les quatre dernières pages sont écrites de sa main. Nous y voyons que « noble Achille Gamon, fils de feu Mondon et de Catherine de la Rivoire, épousa, le 5 novembre 1634, demoiselle Jeanne de Brenas, fille de feu Christophe de Brenas, écuyer, seigneur d'Oriol, et de demoiselle Madeleine de Montchenu. » Achille procède, dans le contrat de mariage, de l'avis et conseil de M. Pierre de Gamon, docteur ès droits, habitant Valence, et de Jean de Gamon, ses frères. Jeanne reçoit en dot de ses parents deux mille livres, outre six cents livres données par demoiselle Jeanne de Cussonel. Achille donne à sa future cinq cents livres, pour bagues et bijoux, et mille livres, en augment de dot. L'acte est passé à Carret (Sarras), dans la maison du sieur d'Oriol. Parmi les témoins, figurent les deux beaux-frères du futur, Jean Etoile et Jean Primet, et Christophe Boyron, docteur en droit, juge de Mahun.

(1) Deux personnages de ce nom figurent sur la liste des Consuls d'Annonay : l'un, qualifié marchand, en 1594 ; et l'autre, qualifié bourgeois, en 1626. Ce dernier est probablement le gendre de Mondon, et le consul de 1594 était, sans doute, son père. En 1650, Jean Étoile, protestant, vendit sa maison contiguë à l'église de l'Aumône, et la municipalité la céda aux Jésuites, en même temps qu'elle relevait de ses ruines l'église en question, qui avait été saccagée, lors des guerres civiles. FILHOL. *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 157.

(2) Jean Primet, avocat, consul d'Annonay, en 1603.

Les Montchenu étaient seigneurs de Beausemblant. Du Solier dit que Madeleine, la belle-mère d'Achille, était gênée dans ses finances, car elle emprunta à Barthélemy Peyron, marchand d'Annonay, une somme de cinq cent trente-six livres, qu'elle donna en acompte de la constitution de dot faite à sa fille Jeanne.

Les quatre pages ajoutées par Achille au Livre-Raison de son grand-père contiennent une brève notice sur dix enfants nés de son mariage avec Jeanne de Brenas, de 1636 à 1655, et l'on peut y voir un indice significatif des tristes conditions que la guerre, les épidémies et les divisions locales faisaient alors à la vie humaine. De ces dix enfants, en effet, six moururent en bas âge, et les autres eurent des destinées plus ou moins tragiques. Un de ses fils, Pierre, fut assassiné, à l'âge de vingt-un ans, en 1660, par un gentilhomme d'Eclassan, nommé Joseph-César du Noyer, sieur de Verdun, à la tête de huit ou dix fusiliers. L'assassin fut condamné à mort par contumace, et ses biens furent confisqués. Un autre mourut dans la guerre de Hollande, en janvier 1673, à l'âge de trente-un ans. Une des filles mourut à trente-deux ans, après cinq ans de mariage. La dernière mourut à vingt-huit ans, de la petite vérole. Presque tous ces enfants avaient été baptisés par Alexandre de Vinay, le pasteur protestant d'Annonay. Cette nomenclature des enfants d'Achille est, du reste, incomplète. Il eut au moins deux autres enfants, qu'on s'étonne de ne pas voir désignés avec les autres dans le Livre-Raison. L'un, nommé Charles, figure, en 1668, parmi les habitants d'Ozon, avec le titre de sieur de la Collange. L'autre, Christophle de Gamon, né le 4 septembre 1641, « sieur de la Collange, écuyer, fils de noble Achille de Gamon et de Jeanne de Brenas, habitant le domaine de Fourany près d'Ardoix, » épousa le 12 février 1686, par conséquent à l'âge de quarante-cinq ans, Catherine Dupont, fille de feu messire Jean Dupont, seigneur de Munas et coseigneur d'Oriol, et de Suzanne de Sagnal. Christophle donna à sa fiancée, pour bagues et bijoux, la somme de quatre cent quarante-quatre livres. Le contrat de mariage fut rédigé au château de Munas, en présence de messire Nicolas-Joseph de la Rivoire, seigneur de Chadenac, de noble René de Brenas, seigneur de Carret près Fourany et coseigneur d'Oriol,

et de noble François Le Febvre, seigneur du Pestrin. Ce Christophle épousa plus tard, en secondes noces, Antoinette de Suffise, de Quintenas.

Il paraît qu'il existait, à la fin du xvii^e siècle, du côté d'Ardoix, deux Christophle de Gamon, puisqu'un manuscrit, existant aux archives du département de l'Ardèche, les mentionne tous deux comme ayant été déclarés, en 1698, usurpateurs de titres de noblesse. (1) L'un, désigné comme étant de Fourany, avait pris la qualité de noble dans des actes de 1690, 1694 et 1698, reçus par un notaire de Sarras. Il fut assigné à comparaître, dans le délai d'un mois, devant l'intendant de la province, à l'effet de représenter les titres en vertu desquels il avait pris cette qualité. Il fit défaut, et fut condamné, le 3 octobre, comme usurpateur du titre de noblesse, avec défense de prendre à l'avenir ladite qualité, sous peine de trois mille livres d'amende.

Même formule pour Christophle de Gamon, sieur de la Collange, demeurant à Ardoix, pour avoir pris la qualité de noble dans deux contrats, un de 1685 et l'autre de 1688, reçus par Tournon, notaire d'Estables, et Tremolet, notaire de Quintenas. Ce dernier fut condamné, le 9 octobre, à deux mille livres. Une ordonnance du 26 novembre suivant réduisit l'amende à trois cents livres que Gamon paya.

Le délit de vanité dont il s'agit ici était, paraît-il, fort commun alors, puisque le registre, d'où ces faits sont extraits, signale deux cent quatre-vingt-quinze condamnations de ce genre, pour le Haut-Vivarais, et deux cent soixante-deux, pour le Bas-Vivarais. Nous devons faire observer toutefois que les recherches exercées à la fin du xvii^e siècle contre les nobles douteux avaient surtout un but fiscal. En théorie, ces poursuites étaient une mesure légale et équitable, attendu que les tailles dont les nobles étaient dispensés retombaient à la charge des autres habitants; mais en pratique, elles donnèrent

(1) Catalogue de la recherche de la noblesse du haut et bas Vivarais, du diocèse de Viviers, faite pendant les années 1698, 1699 et 1700.

lieu à une foule d'abus. Ce qui faisait dire à Saint-Simon : « Ceux qui sont chargés de la recherche ne sont pas nobles, mais ils font force nobles pour de l'argent; aussi est le proverbe qu'ils en font plus qu'ils n'en défont. » (1) Il est certain que bon nombre de ceux qui furent alors condamnés comme usurpateurs de titres de noblesse, furent plus tard, c'est-à-dire dans les assemblées de noblesse de 1789, réhabilités et reconnus de noble extraction.

*
* *

Théodore, le second fils de l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*, eut, de son mariage avec Madeleine de Gurin, quatre enfants, savoir :

André, né le 27 juin 1597, qui probablement mourut jeune ;

Madeleine (ou Anne), née le 27 juin 1599, mariée à Balthazar de Cusson, exempt des gardes du corps, habitant de Monistrol ;

Antoine, sieur de la Lombardière, « avocat très habile, qui, s'étant marié à Valence en Dauphiné, y exerça la charge d'avocat du Roy au présidial jusques en son décès arrivé en l'année 1669. Il avoit de grandes lumières, aussi bien que son père, et Dieu luy fit la grace de s'en mieux servir qu'eulx, puisqu'estant né dans la religion protestante ou prétendue réformée, il eut le bonheur de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. » (2) C'est cet Antoine Gamon qui vendit le domaine de la Lombardière à la famille Barou.

Divers documents constatent l'existence d'un Pierre de Gamon,

(1) Voir l'opuscule de M. le baron de Coston, *André de Lafaisse*, publié dans le *Bulletin d'archéologie de la Drôme* (1884-85).

(2) Manuscrits de Chomel. Cette conversion dut avoir lieu vers 1626, puisque l'abbé Filhol, t. II, p. 76, cite Gamon de la Lombardière parmi les huguenots convertis à la suite de la conférence qui eut lieu à Annonay en 1624-25 entre le ministre Vinay et le P. Jésuite Martincourt.

également qualifié sieur de la Lombardière et avocat du Roi au présidial de Valence, qui se trouvait dans cette ville en même temps qu'Antoine, — et qui n'était autre probablement que son cousin germain, le fils de Mondon. Le 19 octobre 1622, Pierre de Gamon afferme son domaine à Jacques Fressenel, pour entreprendre un voyage en Hollande, et se fait donner une avance de quatre cents livres, pour se pourvoir d'habits et de chausses. (1) En 1639, Pierre de Gamon réclame les lods de son terrier. (2) En 1659, Pierre de Gamon, sieur de la Lombardière, conseiller et avocat du Roi au présidial de Valence, figure, en qualité de témoin et de cousin germain de la mariée, au mariage de Charles de Vocance, sieur de Blot, avec demoiselle Marthe de Chervil, fille de noble Jacques de Chervil, sieur de Chomenas et de demoiselle Madeleine de Gamon de Chalancon. (3) Pierre Gamon de la Lombardière est encore désigné, en 1661, comme avocat du Roi au présidial de Valence. (4) C'est sans doute le même personnage que cite d'Hozier, sous le nom de « Pierre-François Gamon, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Valence. »

Vers 1730, Louis-Claude Gamon fut nommé conseiller au présidial de Valence, en remplacement de Pierre-François, son père. Il épousa Elisabeth de Marquet, fille de Louis et de demoiselle Hippolyte Fornet de Fontenille. Un de leurs fils, Pierre-Marie de Gamon, capitaine au régiment de la Couronne, épousa, en 1774, à Montmeyran, Elizabeth de Bau. Il était major de la citadelle de Valence.

Le dernier des Gamon de la Lombardière habitait Montmeyran, vers 1826. Il demanda une part de l'indemnité des émigrés, mais sa demande ne fut pas accueillie. Il est mort sans postérité à Seurre

(1) Manuscrits de du Solier.

(2) Notes du docteur Duret.

(3) Communication de M^{me} Lascombes, du château de la Tour, à Saint-Pierreville.

(4) Archives de la Drôme, B 4.

(Côte-d'Or), vers 1842, après avoir pris sa retraite comme lieutenant-colonel. Cette famille a disparu de la Drôme.

Les armes des Gamon étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre de même ; au chef d'or chargé de trois têtes de sinople.*

Dans un petit volume intitulé : *Devises et cris de guerre* (1), nous trouvons, pour la devise des Gamon : *Virtus in arduis.*

Les Gamon de Monval, du Dauphiné, sont probablement une branche des Gamon de la Lombardière. En 1707, un Gamon de Monval était avocat au Parlement de Grenoble. Il s'agit sans doute de François Gamon, fils d'un autre François Gamon et d'Éléonore de Saint-Ours, qui fut institué héritier par le dernier testament de son père, daté du 17 octobre 1709. Le même testament assignait un legs de trois mille livres à son frère cadet, Pierre Gamon, qui eut une carrière militaire. Celui-ci se prétendit lésé et fit un procès à son frère. L'affaire se termina par une transaction, en 1720. (2)

Un G.-B. Gamon de Monval, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel du génie, capitaine ingénieur du Roi, en 1789, pour les fortifications, épousa Marie-Madeleine Segond, dont il eut : Joseph, baron de Monval, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, marié à Marie Noël du Payrat. Celui-ci n'eut que trois filles, qui entrèrent dans les familles Boyer de la Villandière, Douglas et Bachelard. Les armes de cette famille étaient : *d'argent au chevron de G, accompagné de trois croisettes d'azur, au chef du même chargé de trois croisettes d'argent.*

En dehors de la descendance directe de l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*, il y avait encore à Annonay une famille Gamon, issue sans doute d'un des nombreux rejetons dont nous avons constaté la souche commune dans la Vocance. Les registres de l'état civil d'Annonay permettent de suivre exactement cette branche à partir

(1) Par le comte de C.... Paris, Dentu, 1852, in-18.

(2) Bibliothèque Nationale. Pièces originales, n° 28-650.

de Pierre de Gamon, blanchier (mégissier), à Annonay, marié à demoiselle Julienne Perrier, laquelle mourut en 1698, après lui avoir donné cinq enfants. Un de ses petits-fils, Étienne Gamon, né en 1696, était notaire, (1) et fut élu, en 1723, deuxième consul d'Annonay. Poncer (2) signale ses démêlés avec Armand Fourrel, procureur du Roi au bailliage d'Annonay et l'un des meilleurs correspondants de dom Vaissette en Vivarais. Fourrel accusait Gamon d'avoir favorisé l'évasion de deux prisonniers arrêtés par son ordre. Le procès fut porté à Toulouse. Fourrel fit imprimer un Mémoire, dans lequel il se plaignait d'avoir été calomnié par Gamon, qui lui avait reproché son caractère rancuneux, inquiet et violent. Fourrel fut condamné aux deux tiers des frais, ce qui l'affecta beaucoup. Étienne Gamon avait épousé, en 1716, Catherine Chomel. Il mourut en 1750. Un de ses fils, appelé aussi Étienne, fut consul en 1759. Celui-ci avait épousé Françoise Michelle d'Hervilly. Cette branche s'est éteinte dans la personne de l'abbé Jean-Baptiste-Étienne Gamon, le 14 février 1833.

Le nom de Gamon est assez répandu dans le Haut-Vivarais et dans la Drôme. Il y a des Gamon à Annonay, à Boulieu, à Vanosc, à Pailharès, à Saint-Victor, etc. Il y a même une localité du nom de Gamon, à Pailharès. Les Gamon de Pailharès sont qualifiés *laboureurs* dans les registres de notaire du xvii^e siècle. Cette branche prospéra et se multiplia au point de former des colonies de Gamon à Roiffieux, à Saint-Victor, à Tournon, à Gilhoc, à Saint-Félicien, à Empurany et ailleurs. Mais, dans la suite, elle subit des revers de fortune tels que les Gamon de Pailharès vendirent peu à peu leurs fermes, au nombre de douze, et enfin la maison paternelle, en 1845. Le biographe protestant Haag, dans sa notice sur le poète Christophle de Gamon, croit aussi à une souche commune, et dit : « Cette famille a eu ses confesseurs. Sur une liste de protestants qui émigrèrent (Archives M 667), se lit le nom d'Antoine Gamon, du Vivarais. Un

(1) Ses minutes (1721 à 1750) existent encore à l'étude Chapuis, à Annonay.

(2) *Mémoires sur le Vivarais*, t. IV, p. 342.

autre de ses membres, Annibal Gamon, réfugié en Angleterre, exerçait le saint ministère. Le bibliographe Watt cite de lui : *Sermon on Isaiah*, I, 5, London, 1629, in-4°. Enfin, en 1702, Jean Gamon, d'Orange, fut enfermé dans la tour de Crest. »

En 1686 une Blanche Gamond, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, fut persécutée pour sa foi, enfermée à l'hôpital de Valence, et n'obtint qu'après vingt et un mois de captivité de pouvoir se retirer à l'étranger. Cette protestante zélée écrivit plus tard en Suisse le récit de ses tribulations, qui a été publié par le pasteur Claparède. (1)

Haag parle aussi du conventionnel François-Joseph Gamon, comme étant de la famille de l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*. On a vu plus haut que, d'après une note malheureusement trop peu explicite de l'abbé Darnaud, les Gamon, d'Antraigues, seraient une branche issue d'André, notaire à Saint-Péray, l'un des oncles d'Achille Gamon. Il est certain qu'un Jacques Gamon était notaire à Antraigues, en 1630. Son arrière-petit-fils, le conventionnel Gamon, proscrit comme Girondin en 1793, parvint à se réfugier en Suisse, et la visite qu'il fit, en passant à Genève, à l'historien-naturaliste Soulavie, ancien vicaire à Antraigues, à ce moment Résident de France auprès du gouvernement genevois, compromit assez gravement ce diplomate. Rentré en France, après la chute de Robespierre, Gamon fut élu membre du comité de Salut public, et occupa successivement les postes de membre du Tribunal de cassation, de président du Tribunal civil et criminel de l'Ardèche, et enfin de président de Chambre à la Cour de Nîmes. Une biographie générale, dans la notice consacrée au comte d'Antraigues, cite une appréciation de ce personnage très défavorable à son compatriote Gamon ; mais il faut voir là simplement l'expression de leurs divergences politiques, car nous possédons plusieurs lettres autographes du fils du comte d'Antraigues à Gamon (1820), lettres conçues en termes très affectueux et dont l'auteur revient à plusieurs reprises sur l'estime et l'amitié que son père avait toujours conservées à Gamon.

(1) *Blanche Gamond*. Paris, Meyrueis, 1867.

François-Joseph Gamon était poète à ses heures, comme son parent du Haut-Vivarais. Il a laissé trois tragédies imprimées : *Cléopâtre* (1788), *Charlotte Corday* (1795), *Beaurepaire* (1806); et une tragédie inédite : *Adomias*; outre le *Voyage dans le département de l'Ardèche*, également en vers, et quelques poésies légères, où l'on retrouve le fond de tristesse et de mélancolie qui caractérise les œuvres de Christophe de Gamon.

A. MAZON.

(A suivre.)

